Le plan de paysage de Serre-Ponçon

Un outil de médiation pour l'application de la Loi Littoral

La mise en œuvre de la Loi Littoral constitue une réelle difficulté pour les collectivités de Serre-Ponçon. L'identification des « espaces remarquables », pour partie axée sur la caractérisation paysagère d'une retenue artificielle de montagne, ne s'appuie par exemple sur aucune vision partagée par le plus grand nombre.

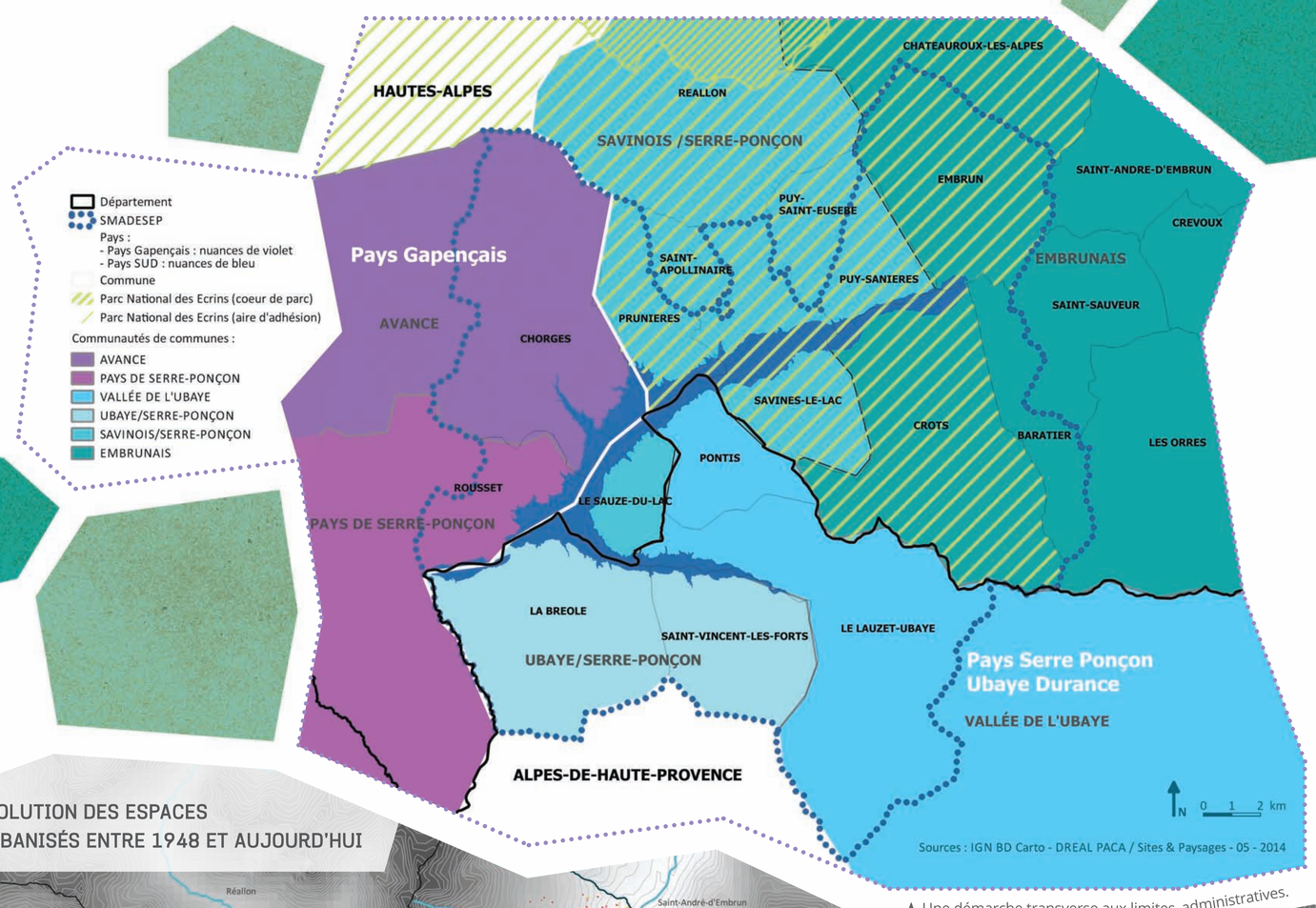

▲ Une démarche transverse aux limites administratives.

Ce constat, qui fragilise l'élaboration des documents d'urbanisme communaux, a conduit le S.M.A.D.E.S.E.P et ses partenaires à **imaginer une étude globale sur les versants du grand lac alpin**. L'initiative, aux objectifs assez circonscrits, a favorablement rencontré l'appel à projet lancé en décembre 2012 par le ministère de l'écologie pour la réalisation de **« Plans de paysage »**. La candidature de Serre-Ponçon, retenue parmi 25 dossiers sur la centaine déposés, correspondait en effet aux principaux critères d'éligibilité préalablement définis par l'État : un portage public assuré par une collectivité, un territoire précis au périmètre pertinent, de forts enjeux paysagers rencontrant une approche établie à l'échelle intercommunale.
Cette opportunité, se traduisant par une aide financière de 30 000 € sur 2 ans, a permis d'embrasser plus largement les enjeux du territoire, pour porter, au-delà du cadre réglementaire de la Loi Littoral, une réelle **ambition paysagère**.

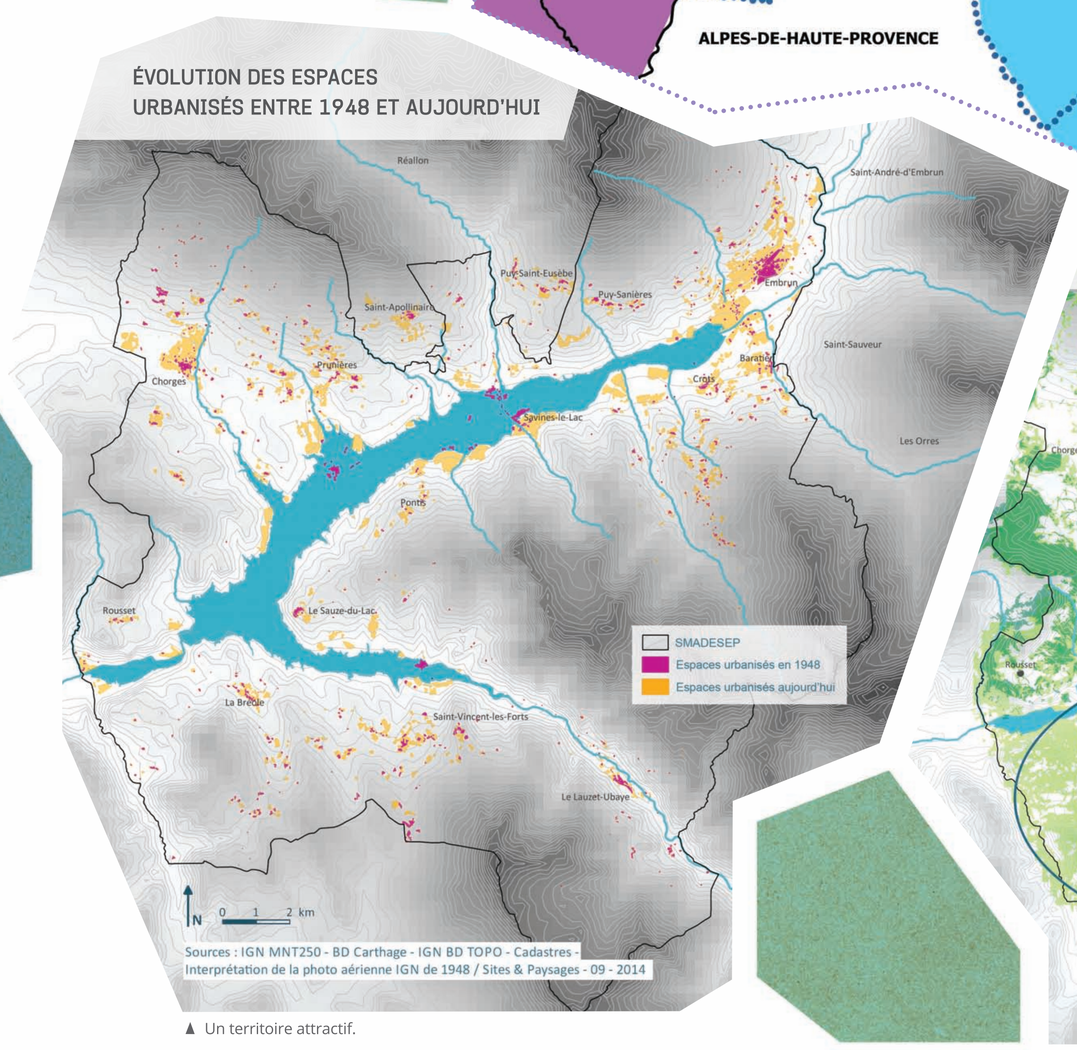

▲ Un territoire attractif.

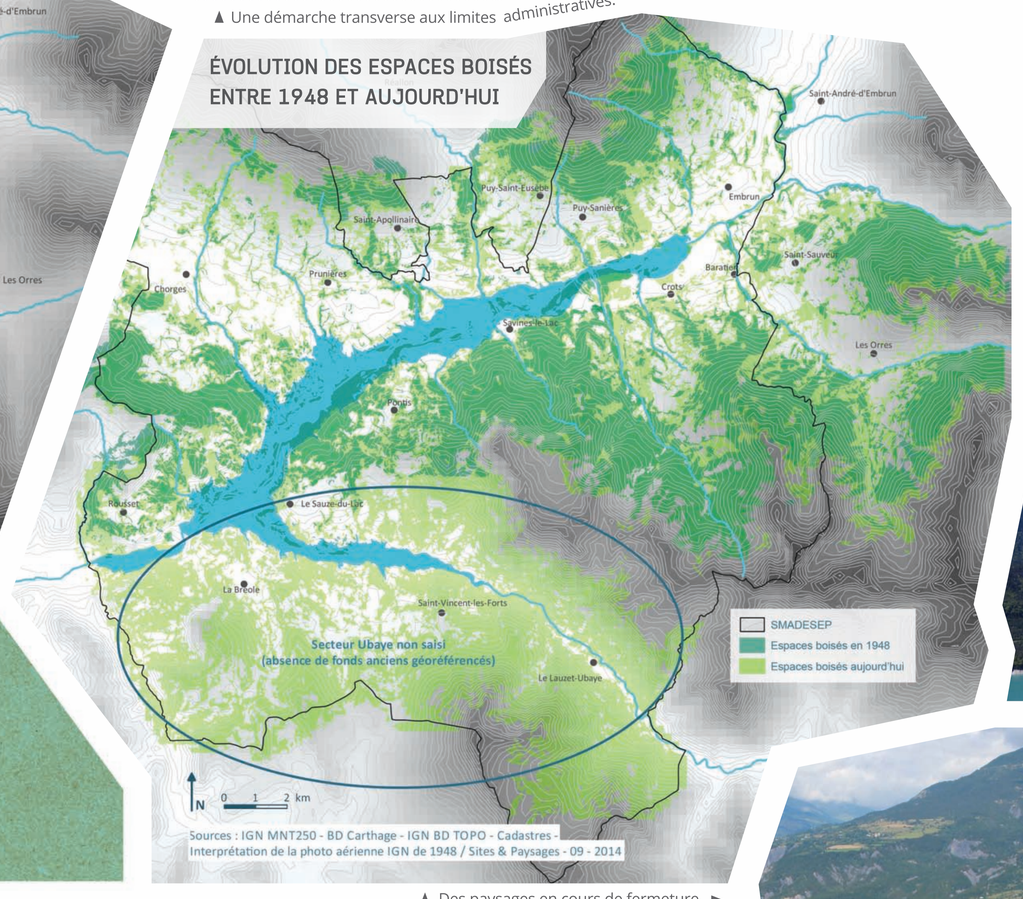

▲ Des paysages en cours de fermeture. ►

▲ Évolution du paysage. Savines-le-Lac. ▼

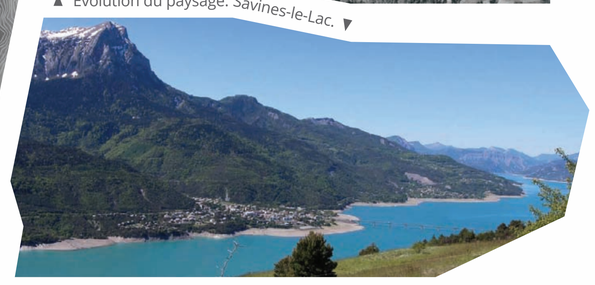

▲ Évolution du paysage. Vers Puy-Sanières et Puy-Saint-Eusèbe. ▼

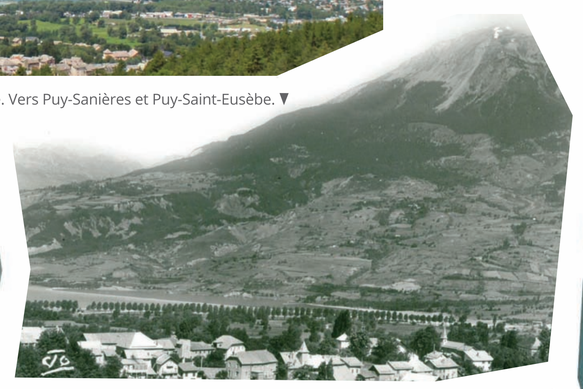

Il s'agit ainsi d'**appréhender l'évolution des paysages** de manière prospective et d'**accompagner ces transformations par un projet de territoire partagé**. Trois volets composent nécessairement le plan de paysage : l'analyse du paysage et de ses dynamiques, la détermination des objectifs de qualité paysagère, ainsi que la définition des actions.
Il est donc un outil d'aide à la décision réunissant les acteurs locaux autour d'une **appropriation collective des enjeux paysagers de Serre-Ponçon**. Il est le support d'une véritable politique en matière de paysage, qui, au-delà des limites administratives, s'appuie sur une vision cohérente et globale du lac et de ses versants. Il répond enfin à des objectifs de **qualité**, de **protection** et de **valorisation des paysages,** qui intègrent autour du lac une dimension écologique induite par l'application de la Loi Littoral.

Pour y parvenir, il a été demandé à Caroline Giorgetti, paysagiste mandataire d'une équipe pluridisciplinaire (urbaniste, architecte, naturaliste), d'associer à ses travaux, élus, techniciens et représentants de la société civile. Du paysage perçu au paysage vécu, la démarche doit tisser du lien autour duquel progressivement construire **une culture commune du paysage** que la formalisation de plans-guides communaux doit permettre d'expérimenter concrètement.

▲ La basse vallée de l'Ubaye.

la journée paysage 2014

Avec l'aimable soutien de :

Serre Ponçon Le grand Lac des Alpes du Sud
Sites & Paysages
CAP.T
Liberté • Égalité • Fraternité République Française
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes Côte d'Azur
Région Provence Alpes Côte d'Azur
Hautes-Alpes le département
Préfet de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur
Préfet des Hautes-Alpes

Graphisme : fanny.pageaud@hotmail.fr